



ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT GENESTOIS APEGE - Mayenne

Les cahiers d'acteurs

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

APEGE
Association de Protection
de l'Environnement Genestois
La petite Boudière
53940 le Genest saint Isle

Déclaration
en préfecture de la Mayenne
le 11 juillet 1989.

Objets :

- Veiller à la qualité de l'environnement,
- Favoriser l'information du population,
- Veiller à ce que tout projet soit porté à la connaissance du plus grand nombre et fasse l'objet d'un débat public

Dans le cadre du débat public
organisé par la

cndp
Commission particulière
du débat public
THT Cotentin - Maine

L'implantation d'une ligne THT est une infrastructure lourde nécessitant, de par la loi, un débat public.

L'obligation est faite au pétitionnaire de produire un ensemble de documents constituant le dossier en vue du débat à destination du public.

Ce dossier est constitué sur les indications de la commission nationale du débat public (art 7 du décret 2002-1275 du 22 octobre 2002 : version consolidée du 23 octobre 2002).

Ce dossier doit présenter les objectifs et les principales caractéristiques du projet, les enjeux socio-économiques, le coût estimatif et l'identification des impacts significatifs du projet sur l'environnement ou l'aménagement du territoire (art L121-8 du code de l'environnement).

Dans le dossier présenté par RTE, les autres techniques étudiées et présentées sont toutes des techniques uniquement axées sur un transport d'énergie par des lignes électriques. Certaines sont efficaces mais d'un coût prohibitif, d'autres sont palliatives mais posant des problèmes rédhibitoires et enfin les dernières non efficaces pour l'amélioration d'un lien synchrone.

Question préalable

Mais nous pouvons arriver à ce paradoxe que les conclusions du débat EPR soient défavorables à la construction de l'EPR et que celles du débat THT Cotentin-Maine soient favorables à la construction de la THT. Qu'advierait-il en pareille hypothèse ? Aurions nous une nouvelle THT, sans le réacteur EPR ? Inversement le débat public concernant la ligne THT Cotentin Maine peut aboutir à un rejet de cette ligne. Dans ce cas le réacteur EPR serait-il néanmoins construit ?

Nous demandons à la commission particulière du débat public THT de poser cette question aux maîtres d'ouvrage et qu'une réponse soit produite.

La réponse à ses deux questions est importante car elle démontre que les deux projets sont indubitablement liés. D'où une séparation des deux débats publics en forme de trompe l'œil. Ses deux projets n'ont pas de sens l'un sans l'autre ?



Où sont présentés les enjeux socio-économiques de l'implantation d'une ligne THT ?

Cette question nous la posons à la CPDP évidemment, mais aussi au pétitionnaire.

Car dans le dossier rédigé par le pétitionnaire nous ne trouvons que les enjeux économiques. Nous cherchons en vain les enjeux socio-économiques. C'est-à-dire les études comparatives entre les différentes solutions envisagées pour transporter l'électricité, les avantages et inconvénients de celles-ci et en dernier ressort les raisons objectives qui déterminent le choix retenu.

Les enjeux socio-économiques dépassent strictement le territoire d'implantation du projet de la THT.



A notre connaissance deux enjeux socio-économiques ne figurent pas dans le dossier :

1) L'absence d'un état initial des zones de consommation

Un état initial des réseaux de distribution de RTE sur les régions Bretagne et Pays de Loire, et par conséquent l'état le plus précis possible de la consommation électrique :

Qui consomme ?

Combien ?

Dans quels endroits ?

Comment ces zones sont approvisionnées aujourd'hui ?

Cette absence d'état initial ne peut pas conduire à une connaissance fine des enjeux socio-économiques. Cette absence d'état initial est annoncée par le directeur de RTE, Mr André Merlin, lorsqu'il évoque le projet de ligne à très haute tension en Mayenne dans un article de Ouest France du 22 février 2005.

«Ce qui caractérise l'ouest, c'est son déficit important en électricité... pourtant la consommation d'électricité (+ 2,5 %) y est plus importante que la moyenne nationale (+ 1,7 %).

La présence de nombreuses résidences secondaires équipées de chauffage électrique que leurs propriétaires activent périodiquement explique une partie de cette croissance».

La réponse apportée par RTE à ces équipements électriques situés sur les côtes est une implantation de THT dans la partie Est du Massif Armoricain, là où chacun sait parfaitement bien que le taux de résidences secondaires est le plus élevé.

Donc, nous demandons à la Commission Particulière du Débat Public THT Cotentin Maine, de faire produire par RTE un document précisant comment la ligne actuelle le Mans-Rennes de 400 kw poursuit sa course vers les côtes bretonnes.

Nous demandons également à la Commission Particulière du Débat Public THT Cotentin-Maine, d'exiger de RTE la production d'un document démontrant qu'une nouvelle ligne THT de 400 kw rejoignant Flamanville à la ligne Le Mans -Rennes va permettre d'alimenter les pointes de consommation des chauffages électriques activés périodiquement, alors que la ligne initiale le Mans-Rennes (Domloup) ne permet aucune alimentation vers l'Ouest.

A cet égard il est très symptomatique de constater que dans toutes les cartes produites dans la pochette de présentation (pages 34, 35, 36, 41, 46) les unités de consommation électrique s'arrêtent toutes à Rennes!

Comment du coup, arguer d'une soi-disant croissance importante sur les côtes bretonnes, alors que ses centres de consommation ne figurent sur aucunes cartes ?

ONNEMENT GENESTOIS

ienne

2) L'absence d'études comparatives entre les différentes technologies

Aucune information n'est produite sur les différents choix technologiques. Pourquoi privilégier une THT aérienne de 150 km, reliée à un réacteur EPR, plutôt que des lignes HT, enterrées, reliées à des unités de production plus locales comme des éoliennes ?

Nulle part l'explication d'un choix plutôt qu'un autre n'est justifié, argumenté, défendu.

Il est vrai que les potentialités d'éolien en Pays de Loire sont très importantes. La carte des potentialités éoliennes à 90 m de hauteur établie par l'ADEME est éloquente.

Comme en témoigne le nombre de projets d'études d'impact en cours (60) pour 147 projets connus d'une puissance de 952 MW.

Nous demandons à la Commission Particulière du Débat Public THT Cotentin-Maine, de notifier à RTE la réalisation d'un rapport circonstancié sur les différentes options technologiques de choix de distribution d'énergie, notamment en comparant le coût du projet de THT supporté par la collectivité nationale et les coûts des raccordements aux lignes HT nécessaires à la distribution de l'énergie éolienne, qui sont supportées par des opérateurs privés.

Nous demandons également une étude comparative des coûts de la distribution de l'énergie produite en fonction des modes de production.

D'autres solutions existent

Création d'une centrale électrique à gaz dans l'estuaire de la Loire. Cette information n'était pas parvenue à monsieur le président de la Commission Particulière du Débat Public THT Cotentin-Maine. C'est ce qu'il nous a affirmé de vive voix.

Les assises régionales de la Région des Pays de la Loire, et notamment la commission intitulée : "saisir les leviers du développement : l'estuaire", a écrit des propositions pour consolider les industries structurantes de l'estuaire et de son potentiel énergétique, en proposant "le développement d'une centrale à partir du gaz".

Il est important de signaler les contradictions entre la politique régionale qui vise l'auto-suffisance avec les productions du type centrale thermique gaz et la politique nationale qui veut développer les EPR. Qui paie tout cela... Le contribuable à qui on ne demande pas son avis, devra-t-il consommer plus pour dévorer tout ce surplus énergétique ?



Proposition d'intervenant

Nous proposons à la Commission Particulière de Débat Public THT Cotentin-Maine, de désigner comme intervenant à la réunion de Cesson – Sévigné sur le thème des choix énergétiques pour le grand ouest, le délégué régional des Pays de la Loire de Gaz de France, M. Louis SAVARY.

Nous demandons également la présence d'une personne de l'ADEME, spécialiste des énergies éoliennes, lors de ce même débat.



ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT GENESTOIS / APEGE - MAYENNE

Les cahiers d'acteurs sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

Les cahiers d'acteurs

Dans le cadre du débat public organisé par la CPDP THT Cotentin - Maine
Esplanade de la Gare - Chemin du Halage - BP 40326 - 50006 Saint-Lô cedex

tél. 02 33 05 71 40 - Fax 02 33 05 03 68

Courriel : contact@debatpublic-THTcontentin-maine.org

www.debatpublic-THTcotentin-maine.org

Crédits photos : APEGE, CPDP THT Cotentin-Maine - Imprimerie Corlet

Novembre 2005